

Ref. V118

Clinique du passage à l'acte dans l'institution : actes violents, destructeurs ou sexuels

OBJECTIFS

► Faciliter une meilleure compréhension du passage à l'acte, élaborer les moyens conceptuels permettant de mieux l'appréhender, d'en comprendre le sens et d'ajuster les conduites à tenir face à son émergence ou à sa prolifération.

PROGRAMME

- Définitions : passage à l'acte, mise en acte et « acting out »
- Le passage à l'acte sexuel au regard du développement libidinal du sujet
- Le passage à l'acte en tant que symptôme
 - de l'angoisse du sujet
 - du dysfonctionnement institutionnel
 - d'une souffrance indicible
 - d'un mal-être inexprimable
- La genèse du passage à l'acte sexuel, son sens
 - pulsions et gestions des pulsions
 - la déroute des mécanismes de pare-excitation
- Le processus d'intégration des interdits fondamentaux et sociaux
- La prolifération du passage à l'acte et les effets de contamination dans l'institution
- Les réponses individuelles et/ou institutionnelles, leurs effets
- Analyse de cas concrets, mise en commun d'expériences diverses et réflexions autour de la clinique



Méthodes pédagogiques : Etudes de cas issus des pratiques professionnelles, apports théoriques, législatifs, vidéo
Remise d'un support écrit. Evaluation des acquis en début et fin de stage.

Personnes concernées / Prérequis : Tout personnel travaillant auprès de personnes en situation de handicap ou de fragilité en institution

Animation : Psychologue

Nombre de participants : personnes maxi

DPC : nous consulter

Durée : 5 jours, soit 35 heures

INTRA

Ce stage peut être organisé dans votre établissement avec un tarif groupe.

